

**EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 DU 23 JUIN 2022**

L'an deux mil vingt deux, le jeudi vingt-trois juin à dix-sept heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Jacques AFCHAIN, 1^{er} adjoint au Maire.

Date de la convocation : vendredi 17 juin 2022

Etaient présents :

M.	AFCHAIN	Jean-Jacques	1 ^{er} adjoint	M.	ALGAYRES	Pierre-Louis	Conseiller municipal
Mme	SANMOHAMAT	Rusmaeni	2 ^{ème} adjoint	Mme	WANTAR-TASIPAN	Sandrine	Conseillère municipale
M.	PELAGE	Maurice	3 ^{ème} adjoint	Mme	TU	Marie-Thérèse	Conseillère municipale
M.	BERTHELOT	Olivier	5 ^{ème} adjoint	M.	GOYON	Mathieu	Conseiller municipal
Mme	BOLO	Valérie	8 ^{ème} adjoint	Mme	POIA	Ivy	Conseillère municipale
M.	PAAGALUA	Lionel	9 ^{ème} adjoint	Mme	MOREAU	Laure	Conseillère municipale
Mme	FERRALI	Elodie	10 ^{ème} adjoint	Mme	JULIE	Nina	Conseillère municipale
Mme	FILIMOHAAHU	Marguerite	Conseillère municipale	M.	LELONG	Mickaël	Conseiller municipal
Mme	COURTOT	Chantal	Conseillère municipale	M.	BAUDRY	Frédéric	Conseiller municipal
M.	BAUDRY	Michel	Conseiller municipal	M.	PIDJOT	Romuald	Conseiller municipal
Mme	JALABERT	Nadine	Conseillère municipale	M.	SAO	Petelo	Conseiller municipal
Mme	MOTUHI	Fémia	Conseillère municipale				

Représentés :

M. Eddie LECOURIEUX (procuration donnée à M. Jean-Jacques AFCHAIN)

Mme Elizabeth RIVIERE (procuration donnée à M. Maurice PELAGE)

Mme Sabrina WEDE (procuration donnée à M. Olivier BERTHELOT)

M. Guy GUEPY (procuration donnée à Mme Valérie BOLO)

M. Paul AUSU (procuration donnée à M. Michel BAUDRY)

Mme Vaea FROGIER (procuration donnée à Mme Sandrine WANTAR-TASIPAN)

M. Lolésio MAUVAKA (procuration donnée à Mme Marie-Thérèse TU)

M. Georges TARAIHAU (procuration donnée à M. Pierre-Louis ALGAYRES)

M. Raphaël TOFILI (procuration donnée à Mme Fémia MOTUHI)

M. Carl N'GUELA (procuration donnée à M. Mathieu GOYON)

Excusé :

M. Jean-Irénée BOANO

Absente :

Mme Emiliana TOUTIKIAN-BLONDEEL

formant la majorité des membres en exercice.

Conseillers en exercice	:	35
Conseillers présents	:	23
Nombre de votants	:	33

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 17h00.

Mme Fémia MOTUHI est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 63 /22/VI

PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET PRINCIPAL
DE L'EXERCICE 2022

Le Conseil municipal de la Ville du Mont Dore, réuni en sa séance du 23 juin 2022,

Vu la loi organique n° 99/209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

Vu le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la délibération 12/22/III du 24/03/2022 approuvant le budget primitif principal de l'exercice 2022,

Vu la note explicative de synthèse n°36/2022 du 17 juin 2022,

Sur proposition de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique, en date du 07 juin 2022, et après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1 : Les crédits budgétaires détaillés en annexe et votés par chapitre sont inscrits au budget principal 2022.

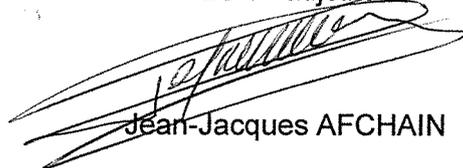
Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de la Nouvelle-Calédonie dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

Article 3 : Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera inscrite au registre de la Ville, transmise à Monsieur le Commissaire Délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 23 JUIN 2022

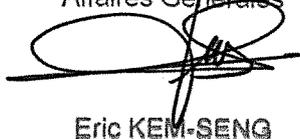
Le Maire certifie que le présent acte,
ayant été transmis le 27 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et/ou publié le 28 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit

Pour extrait conforme
au registre des délibérations,
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint


Jean-Jacques AFCHAIN



Pour ampliation
le Chef du Service des
Affaires Générales


Eric KEM-SENG

Haut-Commissariat de la République
en Nouvelle-Calédonie

27 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

Ampliations :

Subdivision Administrative Sud
Trésorerie de la province Sud
Direction des Finances et de l'Informatique (SF)
Secrétariat Général (SAG : registre et affichage)

ANNEXE à la délibération n° 63/22/VI du 23/06/2022
 Décision modificative n° 1 - Budget Principal - Exercice 2022

Chapitre / Article	Sce	Désignation	Modification de crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
SECTION DE FONCTIONNEMENT - BUDGET PRINCIPAL				
73 - Impôts et taxes				
7378	050	TCA	6 000 000	
Total chapitre 73			6 000 000	-
74 - Dotations et participations				
7431	050	Dotation de l'exercice FIP	14 362 000	
Total chapitre 74			14 362 000	-
78 - Reprises sur provisions				
7815	050	Reprises sur provisions pour risques et charges	2 000 000	
7817	050	Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	2 315 740	
Total chapitre 78			4 315 740	-
011 - Charges à caractère général				
60612	050	Énergie - électricité		4 000 000
611	121	Contrat de prestations de service		1 688 000
611	410	Contrat de prestations de service		1 500 000
61523	150	Voies et réseaux		12 000 000
617	110	Etudes et recherches		606 320
6227	120	Frais d'actes et de contentieux		2 000 000
Total chapitre 011			-	13 794 320
65 - Autres charges de gestion courante				
6531	200	Indemnités		533 680
6535	104	Formation		824 737
65733	110	Provinces		6 800 000
Total chapitre 65			-	8 158 417
67 - Charges exceptionnelles				
673	050	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		2 315 740
Total chapitre 67			-	2 315 740
022 - Dépenses imprévues				
022	050	Dépenses imprévues		409 263
Total chapitre 022			-	409 263
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT A MODIFIER			24 677 740	24 677 740

Opération / Article	Sce	Désignation	Modification de crédits à voter	
			Recettes	Dépenses
SECTION D'INVESTISSEMENT - BUDGET PRINCIPAL				
OPNI - OPERATION NON-INDIVIDUALISEE				
1641	050	Emprunts	11 350 000	
Total OPNI			11 350 000	-
0300 - AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919)				
2313	101	Construction		2 452 290
Total chapitre 0300			-	2 452 290
0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218)				
2135	101	Installations générales, agencés, aménagés constru		102 290
2135	150	Installations générales, agencés, aménagés constru		850 000
Total chapitre 0800			-	952 290
0900 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518)				
2183	110	Matériel de bureau et informatique		2 800 000
Total chapitre 0900			-	2 800 000
1000 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318)				
2135	150	Installations générales, agencés, aménagés constru		700 000
Total chapitre 1000			-	700 000
1700 - AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418)				
2315	101	Construction		4 000 000
2315	150	Installations, matériel et outillage techniques		3 000 000
2135	101	Installations générales, agencés, aménagés constru		200 000
Total chapitre 1700			-	7 200 000
9915 - FONTAINE DE PLUM				
2315	101	Installations, matériel et outillage techniques		150 000
Total chapitre 9915			-	150 000
10116 - AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES				
2315	101	Installations, matériel et outillage techniques		2 000 000
Total chapitre 10116			-	2 000 000
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT A MODIFIER			11 350 000	11 350 000

Haut-Commissariat de la République
 en Nouvelle-Calédonie

7 7 JUIN 2022

CONTRÔLE DE LEGALITE

NOTE EXPLICATIVE DE SYNTHÈSE AU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Décision modificative n° 1 du budget principal de l'exercice 2022.

P.J. : Un projet de délibération

BUDGET PRINCIPAL

En recettes de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **24 677 740 F**,

Au chapitre 73 « Impôts et taxes » :

- + 6 000 000 F de Taxe Communale d'Aménagement au vu des réalisations de janvier à mai 2022.

Au chapitre 74 « Subventions d'exploitation » :

- + 14 362 000 F de FIP Fonctionnement : Il a été prévu au Budget Primitif 2022 une réduction de 5% du FIP par rapport à 2021, cette diminution est, pour tenir compte des estimations mises à jour, ramenée à 4% de diminution.

Au chapitre 78 « Reprises sur provisions » :

- + 2 000 000 F de reprises de provisions à l'article « 7815 - Reprises sur provisions pour risques et charges » pour couvrir des frais d'actes et de contentieux jusqu'en fin d'exercice.
- + 2 315 740 F de reprises de provisions à l'article « 7817 - Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants » pour l'annulation d'un titre de Taxe Communale d'Aménagement.

En dépenses de fonctionnement, les crédits budgétaires augmentent de **24 677 740 F**,

Au chapitre 011 « Charges à caractères général » :

- + 17 794 320 F dont 1 688 000 F pour l'entretien des climatiseurs et pour le nettoyage des locaux de l'Espace de Travail Partagé, 12 000 000 F suite aux travaux de déblaiement des voiries et réseaux engendrés par les phénomènes météorologiques de ce début d'année, 2 000 000 F pour couvrir des frais d'actes et de contentieux, 606 320 F de complément pour la mission relative à la protection des données (RGPD), 1 500 000 F pour l'entretien des structures recevant des associations.
- - 4 000 000 F de consommations électriques au vu des réalisations de janvier à mai 2022.

Au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » :

- + 8 158 417 F dont 1 358 417 F de complément d'indemnités et de formations des élus et 6 800 000 F de participation complémentaire à verser à la province Sud dans le cadre du projet ODI 5 au titre de l'exercice 2021

Au chapitre 67 « Charges exceptionnelles » :

- + 2 315 740 F à l'article « 673 – Titres annulés (sur exercices antérieurs) » pour l'annulation d'un titre de Taxe Communale d'Aménagement.

Au chapitre 022 « Dépenses imprévues » :

- + 409 263 F.

En recettes d'investissement, les crédits budgétaires augmentent de **11 350 000 F**,

En opérations non-individualisées et financières :

- + 11 350 000 F au chapitre 16 « emprunts et dettes assimilées »

En dépenses d'investissement, les crédits budgétaires augmentent 11 350 000 F,

En opérations individualisées :

- 0300 - AMENAGEMENT PARCS ET DES AIRES DE REPOS (AP 4919) : - 2 452 290 F,
- 0800 - AMENAGEMENTS DES BATIMENTS COMMUNAUX (AP 4218) : 952 290 F,
- 0900 - INFORMATIQUE/BUREAUTIQUE TS SERVICES (AP 4518) : 2 800 000 F,
- 1000 - AMENAGEMENTS ET EQUIPEMENTS SCOLAIRES (AP 4318) : 700 000 F,
- 1700 - AMENAGEMENTS DE VOIRIE (AP 4418) : 7 200 000 F,
- 9915 - FONTAINE DE PLUM : 150 000 F,
- 10116 - AMENAGEMENT ROUTE DE LA MONTAGNE DES SOURCES : 2 000 000 F.

Une fois ces nouveaux mouvements intégrés, le Budget Principal s'établit à la somme de 5 408 923 363 F, avec :

- en section de fonctionnement : + 24 677 740 F soit 3 657 488 525 F ;
- en section d'investissement : + 11 350 000 F soit 1 751 434 838 F.

Observations de la commission municipale chargée des finances, de l'administration générale et des développements économique et numérique en date du 07 juin 2022 :

M. SAO indique qu'au budget primitif, une enveloppe exceptionnelle de 30 M F CFP a été votée pour les voiries et réseaux. Il demande donc pour quelle raison la Ville souhaite inscrire 12 M F CFP au chapitre 011 « charges à caractère général ».

M. OXFORD explique que les 30 M F CFP ont été votés en investissement pour des travaux. Les 12 M F CFP demandés relèvent du fonctionnement, pour des travaux de déblaiement notamment, menés d'urgence suite aux intempéries.

Mme JULIÉ souhaite savoir à quoi correspondent les 1,358 M F CFP de complément d'indemnités et de formations des élus.

M. CARTEGINI explique que l'enveloppe des indemnités des élus a été sous-estimée et que plus d'1 M F CFP sera ajouté pour la formation des élus, en fonction d'un pourcentage qui doit être obligatoirement affecté au budget et être consommé.

Mme JULIÉ demande un catalogue des formations proposées.

M. AFCHAIN répond qu'il est disponible au cabinet du Maire.

A l'opération 10116 – « Aménagement de la route de la Montagne des Sources », Mme JULIÉ fait remarquer que les farés construits en bordure de rivière sont envahis de déchets. Elle souhaite que les poubelles soient rapprochées des farés.

M. OXFORD répond que les poubelles sont placées volontairement près des zones de stationnement des voitures pour deux raisons :

- La première, pour faciliter la récupération des déchets ;
- La deuxième, pour que les administrés puissent jeter leurs déchets au moment de partir.

Mme JULIÉ demande s'il est possible d'éclairer la cour de l'école de Saint-Michel avec un projecteur car la nuit tombe de plus en plus tôt.

M. AFCHAIN tient à préciser que le vote du budget du SMTU impose à la Ville une subvention de 154 M FCFP. Le représentant de la Ville du Mont-Dore ainsi que celui de la Ville de Dumbéa n'ont pas voté ce budget et déposeront deux recours (un pour le budget et un pour la clé de répartition) très prochainement.

M. SAO souhaite savoir si les 154 M F CFP doivent être versés dans l'année.

M. CARTEGINI répond par l'affirmative. Il ajoute que cette année, le déficit précédent du SMTU a été divisé entre les 5 membres (province Sud et les quatre communes). Or, cette répartition n'est pas équitable, ni soutenable budgétairement.

Mme JULIÉ demande une grille des recettes générées par l'ETP avant la séance du conseil municipal*.

*Recettes générées par l'ETP :

- 2021 : 1 770 000 F CFP
- 2022 (à ce jour) : 1 057 000 F CFP

Le groupe « Générations Mont-Dore » et l'élu de la liste « Tous pour notre Mont-Dore ! » réservent leur avis pour la séance du conseil municipal.

Le projet de délibération reçoit un AVIS FAVORABLE de la commission, à la majorité des membres présents.

Tel est l'objet du projet de délibération ci-joint, que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Mont-Dore, le 17 JUIN 2022
Pour le Maire absent et par délégation
Le 1^{er} adjoint,


Jean-Jacques AFCHAIN

